



## Délibération n°2022-73 du 14 juin 2022

### **OBJET – CULTURE : Cinéma « art et essai » Eden Studio - prolongation de la délégation de service public**

Rapporteur : Catherine VALDENNAIRE

Annexe : avenant 3 à la convention de DSP - Gestion et Exploitation du Cinéma « Art et Essai » Eden Studio

Le 14 juin 2022 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 8 juin 2022 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : 27

Nombre de pouvoirs : 9

Mme Marine MICHEL est nommée secrétaire de séance.

**Sont présents** : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Éric PEYTHIEU, M. Richard NUSSBAUM, M. Christian JULLIEN, Mme Annie ASTIER-CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Élis FAURE, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Gabriel LÉON, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, M. Guy HERMITTE, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Marine MICHEL, M. Gilles PERLI, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, M. Jean-Pierre MASSON, Mme Patricia ARNAUD.

**Ont donné pouvoir** : Mme Claire BARNÉOUD à Mme Marine MICHEL,  
Mme Emilie DESMOULINS à Mme Annie ASTIER-CONVERSE,  
M. André MARTIN à M. Richard NUSSBAUM,  
Mme Michèle SKRIPNIKOFF à Mme Catherine VALDENNAIRE,  
M. Patrick MICHEL à M. Christian JULLIEN,  
Mme Muriel PAYAN à Mme Élis FAURE,  
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY,  
Mme Catherine BLANCHARD à M. Arnaud MURGIA,  
M. Emeric SALLE à M. Gilles PERLI.

**Madame la Vice-Présidente ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**Vu les articles L1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales** relatifs aux délégations de services publics et en particulier l'article L1411-4 qui prévoit que l'assemblée délibérante se prononce et statue sur le principe de toute délégation de service public au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire ;

**Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2021-06-25.00002 du 25 juin 2021** approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais notamment en matière de construction, aménagement, gestion et entretien des équipements culturels d'intérêt communautaire ;

**Vu l'article L1411-2 du Code Général des Collectivités Territoriales** qui autorise la prolongation d'une délégation de service public pour des motifs d'intérêt général ;

**Vu la délibération du 14 septembre 2021** validant le lancement de la procédure de délégation de service public pour la gestion du cinéma « art et essai » ;

**Vu l'avis de la Commission de Délégation des Services Publics** du 7 avril 2022 qui a décidé de ne pas donner suite à la procédure de délégation de service public engagée le 14 septembre 2021 pour motif d'intérêt général ;

**Vu l'avis favorable du Bureau exécutif** du 2 juin 2022 ;

**Vu l'avis favorable de la Commission Cohésion Sociale et Territoriale** du 7 juin 2022 ;

**Considérant** que la Communauté de Communes du Briançonnais est propriétaire de la salle de cinéma située rue Pasteur à Briançon au sein du bâtiment occupé par la MJC-Centre social du Briançonnais ;

**Considérant** que cette structure est actuellement gérée par l'association « MJC – Centre social du Briançonnais » dans le cadre d'une délégation de service public jusqu'au 15 juin 2022 ;

**Considérant** que cette même association s'est portée candidate à la procédure de délégation de service public alors même qu'une dissolution sera prononcée le 31 décembre 2022 ;

**Considérant** que pour maintenir la continuité du service, il convient de prolonger l'actuelle convention jusqu'au 31 décembre 2022 ;

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- **Approuve** l'avenant de prolongation à la délégation de service public confiant à la MJC-CS du Briançonnais la gestion du cinéma d'art et d'essai « Eden Studio » jusqu'au 31 décembre 2022.
- **Autorise** Monsieur le Président ou la Vice-Présidente en charge de la culture à signer l'avenant et toute pièce se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,

**Arnaud MURGIA**



Date de transmission au contrôle de légalité : 17 JUIN 2022

Date affichage : 17 JUIN 2022

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

**AVENANT N°3 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIF A LA  
GESTION ET EXPLOITATION DU CINEMA « ART ET ESSAI EDEN STUDIO  
PROROGATION DE SA DUREE**

**ENTRE :**

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS**, représentée par son Président en exercice, Arnaud MURGIA, dûment habilité par délibération du conseil communautaire du 14 juin 2022,  
**D'une part,**

**ET :**

**La MJC-CS du Briançonnais**, représentée par son Président, Daniel GILBERT,

**D'autre part,**

**Vu** l'arrêté préfectoral n°05-2021-06-25-00002 du 25 juin 2021 approuvant les statuts de la CCB notamment en matière de gestion d'équipements culturels d'intérêt communautaire, dont le cinéma art et essai « Eden Studio »,

**Vu** la convention de Délégation de Service Public, en date du 9 février 2016, confiant la gestion du cinéma art et essai « Eden Studio » à la MJC-CS du Briançonnais, pour la période allant du 2 avril 2016 au 1<sup>er</sup> avril 2021,

**Vu** les avenants prolongeant la délégation de service public jusqu'au 15 juin 2022,

**Vu** la délibération du conseil communautaire du 14 septembre 2021 approuvant le lancement de la procédure d'attribution d'une délégation de service public,

**Considérant** que l'association MJC-CS du Briançonnais s'est portée candidate à la procédure de délégation de service public alors même qu'une dissolution sera prononcée le 31 décembre 2022 ;

**Considérant** l'avis de la Commission de Délégation des Services Publics du 7 avril 2022 qui a décidé de ne pas donner suite à la procédure de délégation de service public engagée le 14 septembre 2021 pour motif d'intérêt général ;

**Considérant** que pour maintenir la continuité du service, il convient de prolonger l'actuelle convention jusqu'au 31 décembre 2022 ;

**Vu** la proposition de prolongation acceptée par la MJC-CS du Briançonnais en date du 21/04/2022 ;

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

40500439-20220614-2022\_73-DE  
Reçu le 17/06/2022  
Publié le 17/06/2022

**ARTICLE 1 :** La durée de la convention de délégation de service public susvisée, conclue avec la MJC-CS du Briançonnais pour la gestion et l'exploitation du cinéma art et essai L'EDEN STUDIO pour la période allant du 2 avril 2016 au 1<sup>er</sup> avril 2021, est prorogée jusqu'au 31 décembre 2022.

**ARTICLE 2 :** Les autres articles de la convention susvisée restent inchangés.

Fait en deux exemplaires,

A Briançon, le .....

Pour la MJC-CS du Briançonnais,  
Son Président,

Pour la Communauté de Communes du Briançonnais,  
Le Président,

**Daniel GILBERT**

**Arnaud MURGIA**